

Connexion ferroviaire de l'aéroport de Bâle-Mulhouse

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 25 JUIN 2007

Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 25 juin 2007 [et sur proposition de la Commission „Économie et marché du travail“ – en concertation avec la Commission „Transport / Aménagement du territoire], confirme la résolution du Conseil Rhénan du 12 novembre 2004, en constatant que :

- tous les trois pays qui participent à l'aéroport ont du point de vue économique, touristique et écologique un grand intérêt à la connexion ferroviaire de l'aéroport de Bâle-Mulhouse,
- des offres de „Rail & Fly“ gagnent en importance,
- la connexion ferroviaire de l'Euroairport peut générer de grandes potentialités en matière de transfert du transport de personnes et de marchandises de la route vers le rail,
- des destinations touristiques importantes seraient directement accessibles à partir de l'EuroAirport.

Le Conseil Rhénan prend conscience que les moyens financiers ne sont pas prévus à court terme pour réaliser la connexion ferroviaire de l'EuroAirport; il maintient cependant cet objectif à long terme.

Dans ce contexte, le Conseil Rhénan se prononce avec insistance en faveur d'une extension de la liaison ferroviaire Fribourg / Müllheim / Mulhouse, car il est d'avis que d'importantes dépenses pour la réalisation d'infrastructures ne sont pas nécessaires et que les coûts financiers restent raisonnables. De plus, l'extension de cette liaison ferroviaire permet de connecter le Sud du Bade au TGV Rhin-Rhône à Mulhouse.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution:

- Au Gouvernement de la République Française, au Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne et au Conseil Fédéral suisse,
- Aux Gouvernements des Cantons et aux Gouvernements des Länder Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat,
- A la Région Alsace et au Préfet de la Région Alsace,
- Aux sociétés de chemins de fer concernées : SNCF, DB AG et RFF.